

## COMPTE 2890

# FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET SUR L'ÉQUITÉ À L'INTENTION DES MEMBRES

**\$30,000**

Ce compte a été établi à la RAAP 2021 sur la recommandation du Conseil provincial. La raison d'être est d'appuyer les membres qui cherchent à obtenir une formation sur la lutte contre le racisme et sur l'équité. La résolution se lit comme suit : « Mettre en place une ligne de financement afin de fournir aux membres une aide financière sur demande pour couvrir les coûts des membres qui désirent rehausser leur expertise en matière de lutte contre le racisme et d'équité, au moyen de cours ou d'ateliers en plus de ceux qui sont offerts par OSSTF/ OSSTF et (ou) le CTC, dont les critères seront déterminés en consultation avec le Groupe de travail consultatif en matière d'équité. »

## LIGNES DIRECTRICES

1. Ce compte est accessible par les membres pour le remboursement des dépenses liées à la formation sur l'équité et (ou) la lutte contre le racisme.
2. Avant la RAAP, chaque année, la somme totale offerte à tout membre est à concurrence de 400 \$, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Après la RAAP, tout solde des fonds sera distribué sur la base du premier arrivé, premier servi (sur demande) et ne dépassera pas 800 \$ pour l'année, à tout membre.
3. L'événement doit avoir lieu avant le 30 juin 2024.

### REMARQUE :

4. Les demandes de financement doivent être reçues avant le début de l'événement/du cours/de la formation.
5. Le financement n'est offert que pour couvrir les coûts de l'inscription à l'atelier ou les frais du cours et le matériel nécessaire. Le financement NE COUVRE PAS le coût du temps de libération. De nombreux employeurs permettront à leur personnel de participer à de tels événements, advenant un avis suffisant, et les membres sont incités à chercher de telles occasions. Toutefois, il faut souligner que ce financement ne couvre pas le temps de libération.
6. Les membres doivent attester qu'ils ne cherchent pas à obtenir un financement d'autres sources sauf si, dans un tel cas, le financement combiné de toutes les sources ne dépassera pas les coûts de l'événement/du cours/de la formation.

## DEMANDE

1. Applications must be submitted prior to the start of the event/course/training.
2. Include a copy of the program/outline of the event/course.
3. Send the application and a list of the anticipated expenses to: Jennifer Seif (jennifer.seif@osstf.ca)

## PAIEMENT

1. Au terme de formation, les membres devraient télécharger la liste complète de leurs dépenses par le biais de la section réservée aux membres du site Web provincial, ainsi qu'un exemplaire de la lettre d'approbation et tous les relevés de dépenses et reçus.  
Se rendre à : [www.osstf.on.ca](http://www.osstf.on.ca) -> Login -> Member Login -> My OSSTF -> Tools -> Expenses -> Expense Vouchers
2. Le paiement sera effectué directement au membre, par l'intermédiaire du trésorier provincial, Jeff Denys.

FORMULAIRE DE DEMANDE – COMPTE 2890

# FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET SUR L'ÉQUITÉ À L'INTENTION DES MEMBRES

District:	Unité de négociation
Nom de la personne-ressource ou requérant	
No de membre	

Description de l'événement ou du cours et dépenses liées
Coût total de l'événement

\$

Signatures et date :
Signature du membre **: _____
Date: _____

\*\* En signant ci-dessus, j'atteste que je n'ai fait aucune demande et que je ne compte faire aucune demande auprès d'autres sources pour un financement qui, combiné à la présente demande, représenterait une somme au-delà du coût total de l'événement/du cours/de la formation.

Acheminer le formulaire de demande – Compte 2016 DÛMENT REMPLI à Jennifer Seif, adjointe exécutive, Communications/action politique, par courriel à Jennifer.Seif@osstf.ca